



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 29 novembre 2021 - 20H00

Date de la convocation : 24 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, , FAYARD Estelle, FEYEUX Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

Absents excusés: ROHRBACH Daniel, COULON Arnaud

Pouvoirs : COULON Arnaud a donné pouvoir à BERNARD Stéphanie, ROHRBACH Daniel a donné pouvoir à CHAMBARD Nathalie,

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : COULON Arnaud.

M. le maire accueille le lieutenant Thomas Forthoffer, commandant de la communauté de brigade, officier de police judiciaire et le major Bertrand Roux, basés sur Saint Laurent Sur Saône qui vont présenter au conseil municipal un bilan de la délinquance et de l'activité de sécurité publique pour l'année écoulée, et échanger avec le conseil municipal. Sont également présents Romain Revel, Chef de corps du CPINI de Manziat, son adjoint Etienne Berry, et Cédric Parvy, policier municipal. L'exposé terminé, M. le maire déclare la séance du conseil ouverte.

✂ **Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 16 voix pour et 3 abstentions d'élus absent le 26 octobre 2021.

Préalablement à l'ordre du jour, M. le maire et la Directrice Générale des Services présentent aux conseillers municipaux, pompiers et policier municipal présents, le Plan Communal de Sauvegarde en vigueur sur la commune, approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2015, et qui a fait l'objet d'un arrêté du maire du 25 septembre 2015.

En effet, la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et son décret d'application du 13 septembre 2005 rendent obligatoire, pour les communes couvertes par un Plan de Prévention des risques, la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondation depuis le 24 octobre 2013.

Aux termes de l'article 1 du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 « *Le plan communal de sauvegarde, définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population à l'égard des risques courus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.* »

L'article 2 du même décret précise qu'il ne s'applique qu'aux risques connus auxquels la commune est exposée.

Un Plan Communal de Sauvegarde est donc un document opérationnel à l'usage du maire, des élus et du personnel municipal. Il répond aux phases d'avant, pendant et d'après évènement dans le but de sauvegarde des personnes et des biens.

Ce Plan Communal de Sauvegarde est régulièrement mis à jour en fonction des éléments recensés par la Préfecture dans le DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs).

Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) sur le territoire de la commune jusqu'à l'arrivée du représentant du Préfet (lorsque le Plan ORSEC départemental est déclenché).

Le maire est assisté sur le terrain du COS (Commandant des Opérations de Secours) généralement un pompier, du Poste de Commandement Communal (P.C.C.) composé d'agents communaux, et reste en liaison avec le responsable local de la Gendarmerie.

En parallèle au Plan Communal de Sauvegarde, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) destiné à informer la population des risques et mesures à prendre a été distribué à l'ensemble de la population lors de la mise en place et est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune.

Sur la commune les risques recensés sont : Canicule – Inondation – Météorologique – Pandémie – Épidémiologie - Distribution de pastilles d'iode – Transport de matières dangereuses – Retrait gonflement argiles – sismique.

Pour chacun de ses risques, des plans d'actions ont été élaborés sur la procédure à suivre avec ses annexes (modèles de documents, listes à remplir).

1° - DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

M. le maire expose au conseil que lors de la séance du 26 octobre 2021, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une demande de subvention pour l'acquisition du logiciel Next Ad's proposé par le SIEA pour la dématérialisation des dossiers d'urbanisme, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022. Or cette dépense n'était pas prévue lors de la préparation du budget principal 2021 et le compte sur lequel elle doit être imputée n'est pas ouvert.

C'est pourquoi, M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider la modification suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
2041582	op 164	électrification	-4 400,00 €
2041581	op 184	informatique	4 400,00 €
TOTAL			0,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2021 portant vote du budget primitif principal, celle du 25 mai 2021 portant décision modificative n°1, celle du 27 juillet 2021 portant décision modificative n°2, celle du 26 octobre 2021 portant décision modificative n°3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de valider la décision modificative n°4 telle qu'elle est énoncée ci-dessus.

2° - LEDS FOOT

M. le maire expose au conseil que par délibération en date du 25 mai 2021, le conseil municipal l'a autorisé à demander des subventions pour le projet de changement des éclairages obsolètes du terrain de foot de Manziat par de la technologie LED. A ce jour, ce projet est éligible à la DETR, et peut obtenir une subvention du département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Fédération Française de Football.

Des retards sont signalés dans la fourniture des leds nécessaires à la réalisation de ce projet, c'est pourquoi, afin de ne pas perdre le bénéfice de ces subventions, M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le devis présenté au conseil municipal ainsi que toute demande de subvention et documents afférents notamment à la Fédération Française de Football.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2021 portant vote du budget

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2021 portant demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise M. le maire à faire toute demande de subvention et signer tous documents y afférents, notamment à la Fédération Française de Football ainsi que le devis correspondant au projet de changement des éclairages du stade de football.

M. le maire tient également à faire un point sur les différentes demandes de subventions faites cette année pour les projets à venir et les réponses qui ont été faites à ce jour :

PROJET	SUBVENTIONS
<u>Mise en séparatif par la création d'un réseau d'eaux pluviales de la Rue Vieille</u> Montant du projet : 123 654.00 € H.T.	. Agence de l'eau : réponse en 2022 . Département Ain : 10 500.00 € Soit à ce jour 10 500.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de 113 154.00 € H.T.
<u>Réhabilitation du réseau d'assainissement des secteurs D11 (Rue Vieille)/ D2 (Rue des Jacômes) sans tranchée</u> Montant du projet : 95 000.00 € H.T.	. Agence de l'eau : réponse en 2022 . Département Ain : 13 500.00 € Soit à ce jour 13 500.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de 81 500.00 € H.T.
<u>Réhabilitation du réseau d'assainissement du secteur D10 (Route de Chevroux)</u> Montant du projet 256 000.00 € H.T.	. Agence de l'eau : réponse en 2022 . Département Ain : 51 200.00 € Soit à ce jour 51 200 € de subventions pour un reste à charge de la commune de 204 800.00 € H.T.
<u>Changement fenêtres bibliothèque communale</u> Montant du projet : 29 111.91 € H.T.	. D.E.T.R. : 5 822.00 € . Département Ain : 5 822.00 € Soit à ce jour 11 644.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de 17 647.91 € H.T.
<u>Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une MAM</u> Montant du projet 181 120.00 € H.T.	. D.E.T.R. : réponse en 2022 . Région AURA : réponse en 2022 . Département Ain : 42 168.00 € Soit à ce jour 42 168.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de 138 952.00 € H.T.
PROJET	SUBVENTIONS
<u>Mise en place de leds au stade de foot</u> Montant du projet : 38 472.00 H.T.	. D.E.T.R. : 18 082.00 € . Région : réponse en 2022 . Département Ain : 7 964.00 € . FAFA : réponse en 2022 Soit à ce jour 26 046.00 € de subventions pour un reste à charge de la commune de 12 426.00 € H.T.

Informations diverses

- Cérémonie du 11 novembre : M. le maire remercie tous les élus présents lors de cette cérémonie, ainsi que les enfants des écoles publique et privée pour leur participation en nombre et plus particulièrement Agathe, Julian et Lola pour leur lecture de deux poèmes de Fabienne Berthomier.
- Inauguration des locaux RPC - 4 novembre : M. le maire s'est rendu à l'inauguration des nouveaux locaux qui permettent aux deux entreprises SER et RPC d'être basées sur Manziat
- Sainte Barbe à Feillens - 27 novembre : M. le maire s'est rendue à la cérémonie officielle au cours de laquelle Mme la Cheffe du Centre des pompiers de Feillens a fait le bilan des deux années écoulées.
- Salon de coiffure « Le Manziatifs » - 27 novembre : M. le maire remercie les élus qui ont pu se rendre à l'inauguration du nouveau espace bien-être et beauté capillaire « Beauty Access » et notamment S. Bernard qui le représentait
- Portes-ouvertes Plateforme Racine -25 novembre : M. Catherin était présent sur Feillens pour visiter la plateforme qui permet maintenant aux professionnels et particuliers de s'approvisionner en terreaux et paillages.

SIEA :

- Assemblée générale SIEA - 26 novembre (A. Coulon et G. Revel) : Le SIEA a présenté ses nouveaux logos – l'ensemble du département sera fibré d'ici fin 2022, deux entreprises sont actuellement déployées sur le territoire et des pénalités sont prévues en cas de retard – Un passage progressif de l'éclairage public en leds est en cours

Office de tourisme :

- Vernissage de l'exposition peinture – 5 novembre (C. CHARVET) : Belle exposition de tableaux de Sylvie LE KERNEAU et Rémy SANTAILLER
- Vernissage exposition cadeaux - 26 novembre (C. CHARVET) : Jusqu'au 22 décembre, l'office de tourisme organise une exposition-vente de cadeaux de Noël.

CCBS :

- Commission environnement (D. RATTON) : A l'étude une augmentation du tarif des ordures ménagères – le camion sera changé en 2022
- Commission solidarité (E. FAYARD):
 - o Renouvellement de l'aide aux transports des personnes âgées – accessible aux personnes payant jusqu'à 30 € d'impôt – convention avec les taxis seront renouvelées par tacite reconduction – 17 personnes sont venues chercher des tickets en mairie depuis début 2021 (36 personnes sur tout le secteur de la CCBS) – faire remonter à la CCBS s'il y a des demandes par des personnes handicapées
 - o Portage des repas : tournée coupée en 2 secteurs (115 personnes au nord et 65 au sud) – nouveau marché public lancé en 2022 – recherche du personnel pour faire les tournées notamment pendant les vacances (contrat de 24h au nord et 17h au sud – renseignements directement auprès de la CCBS) - Convention avec l'entre-temps à revoir car ouvert maintenant 4 jours/semaine au lieu de 2.

SCOT :

- Conseil syndical - 30 novembre (A. Coulon) : le SCOT est en phase d'être terminé

Assemblées générales :

- Club de l'amitié - 3 novembre (C. Catherin) : 21 adhérents dont 19 étaient présents à la réunion – les rencontres sont un moment d'échange et de convivialité important pour les membres
- Jeunes Sapeurs-Pompiers - 13 novembre (M. le maire) : Baptiste Bourmault fait partie de cette formation prenante puisqu'elle a lieu tous les samedis (sauf au mois de juillet)

- Fnaca - 18 novembre (D. Catherin) : 40 adhérents dont 11 femmes – déficit 445 € en 2021 – 2022 marquera le 60^{ème} anniversaire du cessez-le-feu – demande d’agrandissement de la stèle
- Le Goujon de la Loëze - 21 novembre (M. le maire) : fusion entre Feillens et Manziat fonctionne parfaitement – R. Prevel devient président de la pêche – Interrogé sur la Lie Pontée et l’interdiction de la pêche toujours en vigueur, M. le maire répond que des analyses ont été faites mais qu’aucune réponse n’a pu être apportée sur l’origine des poissons morts. Il serait nécessaire de curer, mais la commune n’a pas d’aide financière pour cela, une étude est lancée auprès du C.E.N. pour aider la commune sur ce sujet en collaboration avec le Département. M. le maire remercie les bénévoles pour le travail de nettoyage aux gravières.
- OGEC – 27 novembre (N. Chambard) : des travaux sont prévus dans les classes – L’OGEC est en difficulté financière
- Les Gazafonds – 27 novembre (N. Chambard) : La fête ayant été supprimée cette année, l’association n’a pas eu de gains – demandent à la commune un local – Décision prise de ne plus organiser la fête patronale à partir de 2023 après 25 ans d’organisation – un courrier sera fait à toutes les associations pour voir qui pourrait prendre la suite, les Gazafonds sont prêts à aider l’association qui prendra la suite afin de faire perdurer cette manifestation.
- 40 ans du Tennis – 13 novembre (N. Chambard) : belle manifestation – l’association manque d’adhérents

Commission assainissement environnement :

- Assainissement STEP : le contrôle SATESE de la STEP effectué par les services du Département a eu lieu ce 9 décembre en présence de L. Voisin et de la SAUR.
- Assainissement travaux : La réunion pour la fin des travaux d’assainissement de la Rue Vieille aura lieu demain
- La prochaine réunion aura lieu le 2 décembre

Commission bâtiments :

- Ecole : L’entreprise Renaud Electricité a remplacé les luminaires existants par des leds dans les classes de maternelle. Il reste à faire la salle de motricité.
- Bâtiment de la cure : L’escalier en béton extérieur de la cure a été remplacé par un escalier en métal réalisé par CG Métallerie Ferronnerie d’Art et Catherin Frères, deux entreprises locales.

Commission urbanisme : D. Catherin dresse la des dossiers d’urbanisme.

Commission communication :

- Nouveaux arrivants – 20 novembre – Au cours de cette réception les élus ont pu accueillir les familles arrivées sur Manziat au cours de ces deux dernières années. Sur les 55 familles invitées 17 ont répondu présentes. M. le maire remercie les élus pour leur disponibilité et S. Bernard pour la présentation faite aux habitants
- Commission communication : la prochaine réunion aura lieu le 6 décembre – ordre du jour : bulletin municipal
- Commission manifestation : la prochaine réunion aura lieu le 8 décembre
- Décos de Noël : L’installation des illuminations aura lieu le 8 décembre à partir de 8h00. Cette année le rond point de l’entrée sud sera illuminé.

Commission PLUI : D. Catherin précise qu’il a transmis à la CCBS le dernier zonage.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

- Pompiers : M. le maire, N. Chambard, R. Revel, E. Berry, ont rencontré ce 22 novembre, Lola PERNIN et son papa. Lola, 16 ans, est motivée pour effectuer toutes les formations nécessaires à son intégration au C.P.I.N.I. de Manziat

- Bibliothèque : Le 17 novembre, les bibliothèques de Manziat/Boz/Ozan ont présenté deux spectacles à la salle des fêtes. Ces représentations ont rencontré un vif succès aussi bien l'après-midi (à destination des plus jeunes) que le soir. Ces spectacles sont financés par la CCBS et la commune met à disposition la salle des fêtes.
- Le CCAS s'est réuni le 18 novembre pour valider le choix du colis de Noël des personnes en EPHAD
- Conseillers numériques : M. le maire, N. Chambard, la Directrice Générale des Services ainsi que Mrs APPERT et BOURDON, tous deux bénévoles pour l'atelier « cours informatiques » ont rencontrés le 22/11 les représentants du SIEA dans le cadre du déploiement des conseillers numériques. Ces derniers assisteront à un cours le 11 janvier à l'issue duquel une réunion aura lieu.
- Ecole publique : L'arbre de Noël du Sou des Ecoles est annulé, compte tenu de la situation sanitaire afin d'éviter le brassage des enfants.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

Le 16 novembre, M. le maire et Arnaud Coulon ont rencontré les représentants du SIEA et l'entreprise en charge de l'enfouissement des réseaux secs concernant le projet d'aménagement de la RD 933 coté sud. L'avant projet définitif a été présenté.

VDI, maître d'œuvre du projet pour la partie voirie présentera des plans aboutis le 18 janvier 2022.

Sur ce même projet, M. le maire, A. Coulon et la Directrice Générale des Services ont rencontré le département le 23 novembre afin de définir les alignements et conventions à venir.

Questions diverses

APPERT demande pourquoi certains habitants ne mettent pas leurs poubelles dans les lieux centralisés prévus à cet effet, mais devant chez eux. M. le maire répond qu'il a déjà demandé à la CCBS dans le cadre de sa compétence ordures ménagères que les panneaux soient remis en état pour éviter ce souci.

(Séance levée à 23h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,